

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26 septembre 2024 – Saint-Micaud



Rapports moral, d'activité et financier

# Les principaux points de la présentation

---

- **Vie associative**
- **Partenariats et relations extérieures**
- **Point sur le projet de parc éolien**
- **Actions de l'ASEM-StM**
- **Communication**
- **Rapport financier**



# Vie associative

---

- **Évolution des adhésions**
  - 88 adhérents en 2023
  - 86 adhérents en 2024
  - dont 20 nouveaux adhérents
  
- **Total des adhésions depuis 2021 : 122 personnes**



# Vie associative

---

- **Renforcement du Conseil d'administration**  
*(de 7 membres en 2023 à 10 membres en 2024)*
  - 12 réunions en 2023
  - 8 réunions en 2024
  
- **Nombreuses réunions de travail de groupe**
  - Étude du dossier de demande d'autorisation environnementale
  - Recherche d'informations et de connaissances
  - Études sur le terrain



# Partenariats et relations extérieures

---

- **Rencontres et liaisons avec les organismes concernés :**
- Syndicat mixte du Bassin versant de la Bourbince
  - Ligue de Protection des Oiseaux
  - Société d'Histoire Naturelle d'Autun
  - Maires de Marigny et Saint-Micaud
  - Participation à la réunion de concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables



# Partenariats et relations extérieures

---

## ➤ Rencontres et liaisons avec associations partenaires :

- Fédération **Vent de Sottise 71**
- Fédération de l'Environnement Durable (**FED**)
- Autres associations de lutte contre l'éolien industriel (Allier, Loire-Atlantique)
- Associations de Saône-et-Loire : **APEME 71**, **Nature & Horizons**



# Point sur le projet éolien

---

- **Rappel du déroulement de la procédure :**
1. Recherche de zones propices et prospection
  2. Études d'impact (1 an minimum) *(fin 2021 à avril 23)*
  3. Envoi d'une "NOTE NON-TECHNIQUE" aux mairies impactées par le projet *(mai, puis juillet 23)*
  4. Dépôt en préfecture du dossier de demande d'autorisation environnementale *(15 septembre 23)*
  5. Instruction de la demande par les services de l'administration *(délai de 4 mois)*



# Point sur le projet éolien

---

## ➤ Rappel du déroulement de la procédure :

6. Acceptation ou rejet motivé du DAE par le Préfet

### Si rejet :

Possibilité de recours par le promoteur, ou abandon.

### Si acceptation :

7. Organisation d'une **enquête publique** dans les communes impactées par le projet, dans un rayon de 6 kilomètres.

8. Avis **favorable ou défavorable** du Commissaire-enquêteur

9. Accord ou rejet final par le Préfet

*La suite se déroule devant la Cour administrative d'appel, à l'initiative soit du promoteur, soit des opposants...*

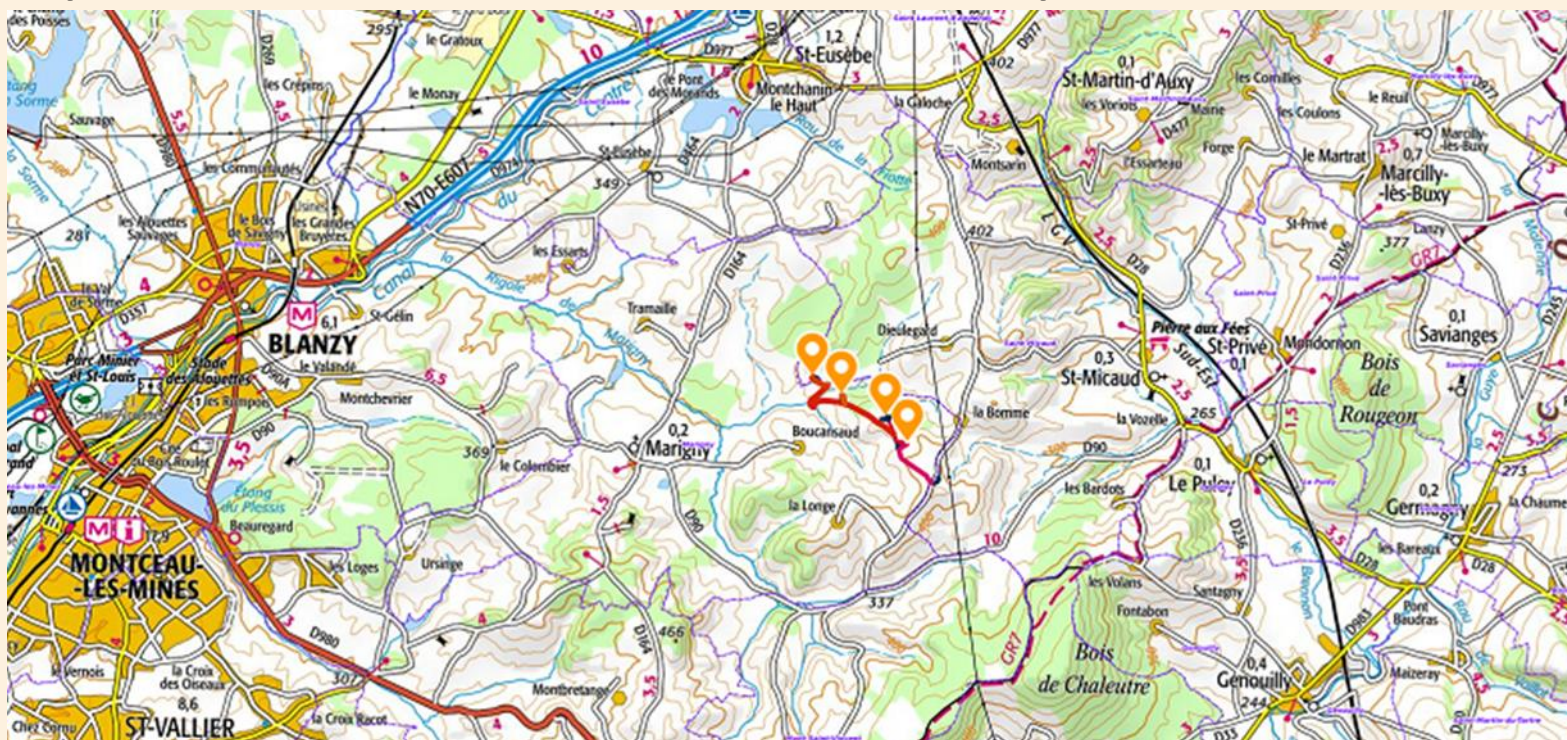




# Point sur le projet éolien

## Rappel du projet de SAB EnR

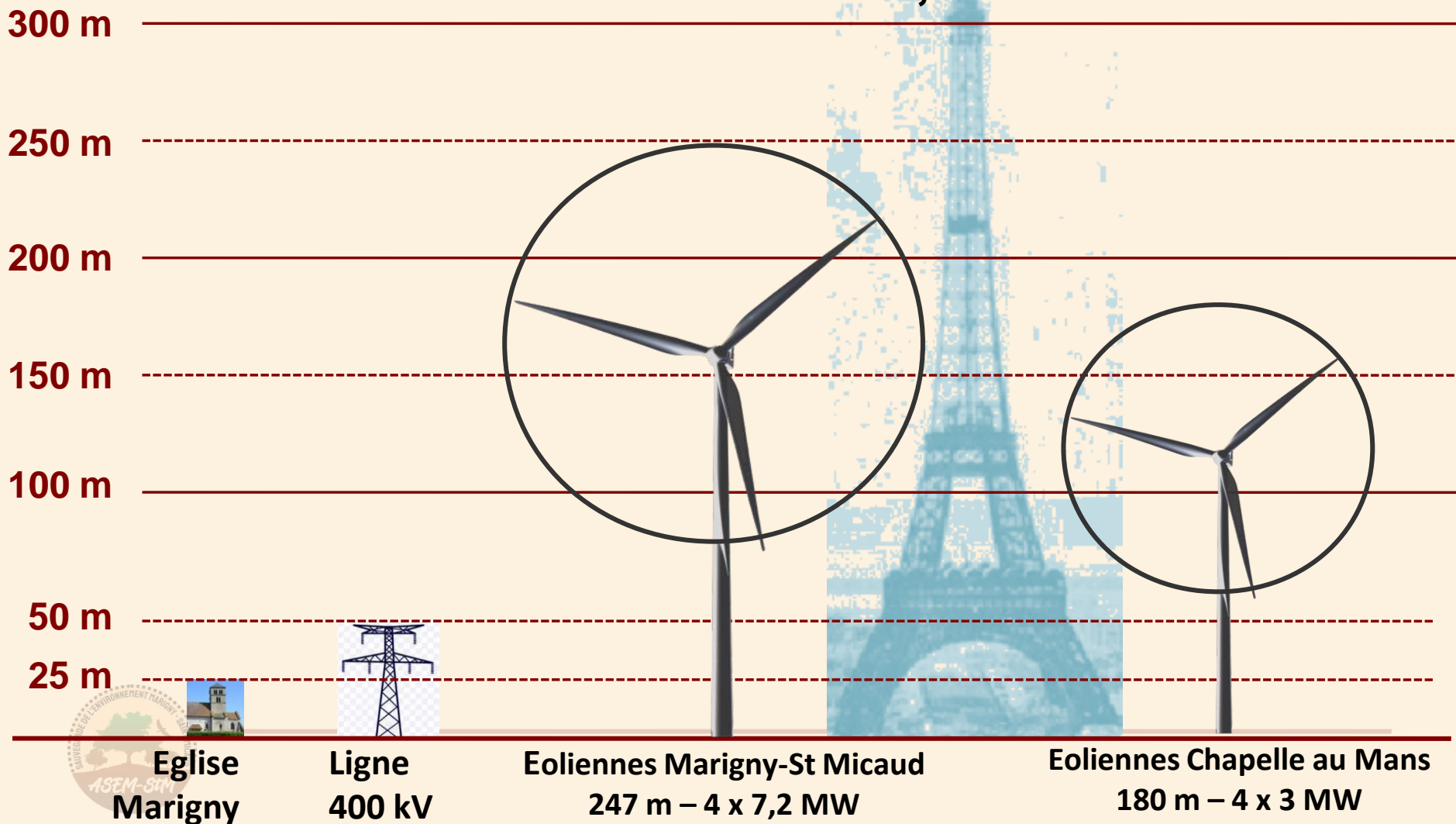
*Implantation de 4 éoliennes et 1 poste de livraison*



Assemblée générale ordinaire – 26 septembre 2024

# 4 éoliennes géantes et de forte puissance

**Hauteur : 247 m – Rotor : 162 m – Surface de rotation : 2 hectares**  
**Puissance nominale : 7,2 mW**



# Point sur le projet éolien

---

## Suspension pour un an de la demande de DAE

- 27 décembre 2023 : La DREAL demande de nombreux compléments d'information au porteur de projet et accorde un délai d'un an pour y répondre.
- 29 décembre 2023 : un arrêté préfectoral confirme ce délai et ajoute un nouveau délai d'instruction de 4 mois.

**Le projet est provisoirement stoppé !**



# Point sur le projet éolien

---

## Principaux points retoqués par la DREAL

- Note non-technique incomplète et non-conforme.
- Maîtrise foncière des parcelles non attestée.
- Insuffisance ou absence d'analyse des zones humides affectées, des impacts potentiels et des mesures d'évitement/réduction/compensation.
- Études insuffisantes de l'avifaune et des chiroptères et analyse des impacts à compléter en conséquence.
- Étude d'impact des nuisances acoustiques insuffisante.



# Actions de l'ASEM-StM

---

## Actions auprès de la population

- Printemps 23 : impression et distribution de 5000 tracts (La Poste, marchés).
- 18 janvier 24 : information publique à Marigny à l'issue de la réunion de concertation sur les ZAERs
- 21 janvier 24 : distribution de 1000 tracts à la "Marche des soupes" de Marigny.
- 10 mars 24 : Lettre ouverte aux Maires des 16 communes et copie à la presse : information et appel à concertation.
- Janvier 24 à ce jour : Opération "Porte à porte" et pétition





# Actions de l'ASEM-StM

---

## Communication

- Site internet [Bien vivre en Charolais](#), ouvert en juin 2023.
- Page [Facebook ASEM-StM](#), ouverte en juin 2023.
- La Lettre d'information de l'ASEM-StM :
  - Parution selon l'actualité
  - Environ 175 envois
  - Taux d'ouverture de 45 à 60 %



# Actions de l'ASEM-StM

---

## Communication presse

- Communiqué de presse du 30 mai 23 : information sur le projet officiel de SAB EnR
  - Importants retours dans presse locale, régionale (France 3), nationale (Les Echos), et agrégateurs d'actualité (Google)
- Communiqué de presse du 17 janvier 24 : information sur l'ajournement de l'examen du dossier
  - Mêmes retours écrits dans les supports papier et internet, plus un reportage TV au journal de France 3 BFC.



# Bilan financier

## Rapport financier 2023

	CREDIT	DEBIT
<b>Report 2022</b>	<b>243,77 €</b>	
Adhésions et dons	1 380,00 €	
Cotisation VdS		20,00 €
Hébergement site internet		43,43 €
Impression tracts		160,28 €
Distribution tracts (La Poste)		492,66 €
Assurance (MAIF)		117,05 €
Don solidarité à VdS		100,00 €
Divers administratif et missions		126,67 €
<b>Totaux 2023</b>	<b>1 380,00 €</b>	<b>1 060,09 €</b>
<b>Résultat 2023</b>	<b>319,91 €</b>	
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>563,68 €</b>	



Assemblée générale ordinaire – 26 septembre 2024



# **Non aux éoliennes !**



***A nous de gagner !...***

**Mont Saint Vincent : Esplanade des Arquebuses**

**Photomontage avec éoliennes de 200 m.**

*Vision réelle - focale : 50 mm*